

6. Aumur, OAP « Le Meix Ravas »

Contexte

Ce secteur constitue la seconde tranche d'aménagement du quartier d'habitations Le Meix Ravas en cours de commercialisation.

Principes d'aménagement

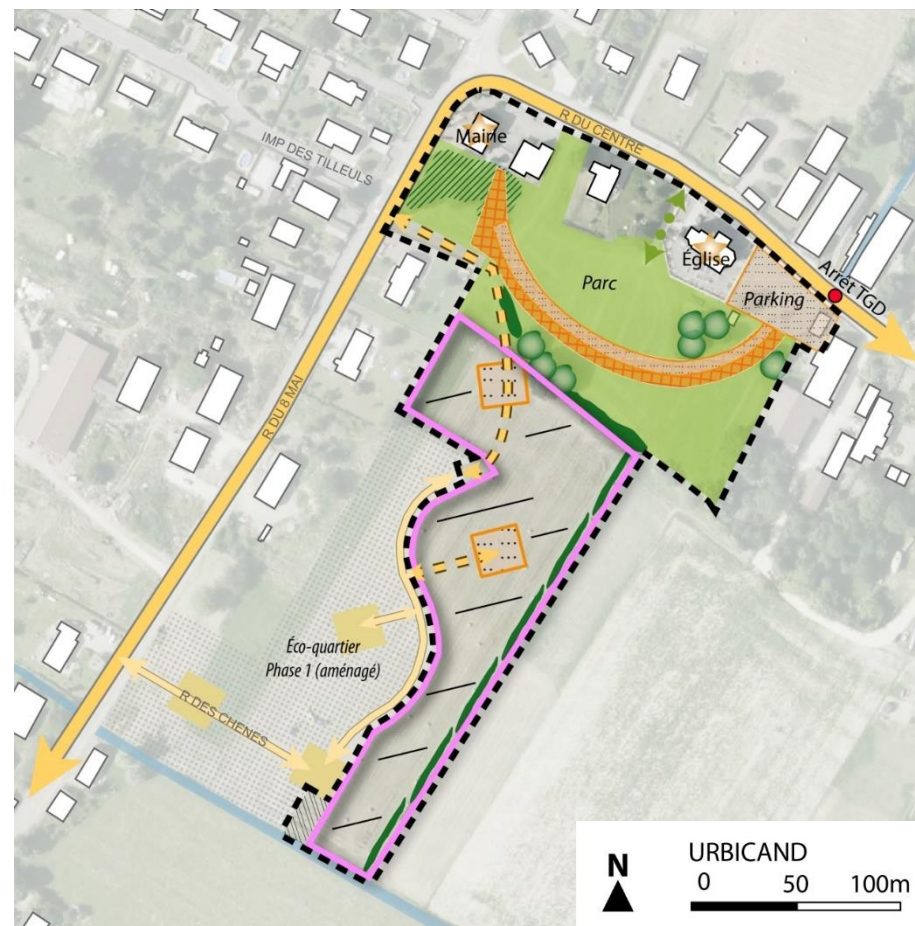
- › Affirmer la centralité du bourg en aménageant un parc à l'arrière de l'église et de la mairie et un parking à proximité de l'arrêt de bus (TGD)
- › Poursuivre l'urbanisation de l'éco-hameau dans sa phase 2 (EST) selon les mêmes principes que la phase 1 (OUEST)
- › Veiller à la bonne intégration paysagère du quartier, notamment à l'interface avec l'espace agricole

Caractéristiques des îlots

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

- 13 logements individuels et/ou mitoyens
- Prolongement vers le nord de la rue des Chênes vers la rue du 8 Mai
- Création de 2 placettes paysagères permettant le stationnement et l'accès aux parcelles
- Traitement perméable des voies et plantation d'arbres sur les placettes
- Implantation libre sur la parcelle

Objectif de 13 logements sur une superficie de 1,13 ha
Densité urbaine brute de 11 logements à l'hectare



DÉPLACEMENTS

- Rue principale existante
- Rue secondaire existante
- - - - Desserte à créer
- Cheminement à créer

URBANISATION

- Ilot d'habitat individuel et/ou mitoyen
- Parking, Stationnements
- Espace public à aménager
- Sens d'implantation du volume principal de la construction

PAYSAGE

- Parc public à aménager
- ▨ Boisement à préserver
- Arbre à préserver
- Transition paysagère à aménager entre l'éco-hameau, le futur parc et l'espace agricole (espace planté)
- Fossé à conserver